



Evian 2022 en résumé



XXXV^{ème} Congrès
Amis de la Nature
France
Du 3 au 6 juin 2022

Après les discours des présidents de l'ODT (Organe dirigeant transitoire) et de la région Rhône-Alpes accueillant le 35ème congrès des Amis de la Nature à Evian, les rapports d'activités déclinés nous ont permis de partager les moments forts entre 2021 et 2022.

- ODT : 15 réunions de l'ODT pour faire fonctionner la Fédération a minima en attendant qu'émergent de nouvelles candidatures au Bureau de la Fédération. Le conseil d'administration se compose d'un représentant par région ou département.

Statuts : Une tentative de travailler sur la gouvernance a été freinée par le manque de consensus sur la méthodologie et les finalités renvoyant à la réécriture des statuts, d'où les propositions de motions qui ont donné lieu à un vote durant ce congrès.

-Activités : La reprise de la formation après les restrictions imposées par la Covid avec un stage en ARP1 et 2 réunissant une bonne vingtaine de personnes en tout. Le stage raquettes a été suspendu faute de participants. L'escalade continue de bien fonctionner dans certaines AL. L'éducation populaire étant au cœur de notre identité, l'idée est de maintenir ce volet le plus vivant et actif possible et de se donner les moyens de diversifier pour attirer plus de participants.

IAN : Notre relation avec l'IAN, dont nous nous félicitons de la présence de son président Manfred Pils, d'Ursula Vetter, vice-présidente et très familière du français ainsi que du président italien Christian Faccheti, reste constitutive pour nous. Nous participons financièrement en tant que membre avec droit de vote à hauteur d'un peu moins de 10000€ plus de 4 000 € par an et collaborons au fonds pour la justice climatique au travers d'actions spécifiques impulsées par les associations locales.

-Partenariat : Le travail de Bernard Laizé sur la thématique du vélo dans le train se poursuit et se structure à travers des concertations avec la SNCF.

-Assoconnect : L'abandon du logiciel AssoConnect devenu trop cher, et la mise en place du logiciel Dolibarr ont été votés.

Les comptes 2021

Ceux-ci font ressortir un résultat positif de 21 952,15 € au titre de l'exercice ~~social~~ clôturé le 30/09/2021, (contre un résultat positif de 48 216,84 € au titre de l'exercice précédent). Le bilan au 30/09/2021, présente un total général actif/passif de 207 939,27 €.

Cette baisse du résultat s'explique essentiellement par :

- une chute des cotisations de 39 295 € (soit - 30 % par rapport à l'exercice précédent) due à la baisse des effectifs de 11,4 %, passant de 7 197 adhérents en 2020 à 6 378 en 2021, combinée à la baisse du prix de la carte adhérent de 4 €, passé de 19€ en 2020 à 15 € en 2021.

- une progression de 7 100 € du poste « Salaires et charges sociales », liée au temps plein de la salariée.

Heureusement compensée par :

- la baisse du poste « Autres achats et charges externes » de 24 244 €, s'expliquant essentiellement par l'abandon de la revue (qui nous coûtait encore 12 667 € sur l'exercice précédent) et la baisse des frais de déplacements.

Compte-rendu de l'atelier « Environnement »

par Marie-Noëlle Bastard-Rosset (AL de Thonon-Chablais). Nombre de participants à l'atelier : 24

1 - Tour de table des actions : « que font les A. L. ou auxquelles elles s'associent » :

- La gestion, le recyclage des déchets, le tri, la collecte de bouchons : information et mise en pratique.
- Participation à des associations et/ou mouvements plus revendicateurs : Amis de la Terre, FNE, LPO, OFB. ou associations plus locales.
- Connaissance du patrimoine, de la flore, de la géologie, des espèces animales.
- Actions autour des jardins et de la santé : la permaculture, les jardins partagés, l'alimentation, la santé en lien avec l'environnement ; parfois les AL s'associent à des actions municipales.
- Participation aux journées de nettoyage de sa ville ou commune,
- Adhésion au programme « Refuge LPO » pour les maisons ou refuges.

Souvent les AL sont impliquées sur plusieurs thèmes et au minimum sur le tri des déchets et la participation au(x) nettoyage(s) de la commune ou ville.

2 – Les actions et thèmes qui paraissent importants à développer pour les années à venir :

- * Réactualiser la Commission « Environnement » :
 - (re)faire un état des actions menées dans chaque association, les faire connaître.
 - échanger des informations, des idées, des références de personnes ressources pour mutualiser nos compétences
 - partager et diffuser des lieux « ressources » pour connaître les textes et lois sur la protection de la nature.
- * Rôle de l'ANF : élire un responsable « Environnement » qui organise et anime une commission « Environnement », avec possibilité de réunions en visioconférence.

Rencontrer les responsables dans les administrations, être plus présents au niveau communication en s'affichant davantage : à traiter avec la commission « communication »

Pour que la fédération puisse agir, les A. L. doivent s'engager à faire remonter les actions qu'elles organisent ou qu'elles proposent.

- * Thème prioritaire : Consensus dans le groupe pour qu'au niveau national ce soit la protection de l'environnement, que cette préoccupation apparaisse clairement dans les statuts, certains proposant d'utiliser plutôt les termes de justice climatique. Pour d'autres, la protection de l'environnement « c'est dans nos gênes ».

Cela peut comprendre :

- Le partage de l'espace, compte-tenu de la circulation de V.T.T. de plus en plus présents sur les sentiers et des accidents de chasse plus fréquents ; ce dernier sujet nécessitant une grande action au niveau national. Le partage de l'eau.
- Mieux connaître et se rapprocher des associations de défense de l'environnement, notamment des associations nationales qui ont du poids.
- Nous sommes obligés de passer par ces grandes associations (FNE, FAJ) pour accéder aux autorités.
- Être plus visibles, en tant qu'AN, à leurs côtés ; nous ne sommes pas une association de « protection de l'environnement », mais nous sommes tout à fait légitimes à prendre des positions, voire s'engager avec elles, en étant moins frileux.
- Défendre la pratique d'un tourisme durable, d'une gestion exemplaire des maisons. Trouver le « ton juste » pour ne pas être repoussants.

Conclusion :

Être présents dans les débats mais aussi s'investir dans des actions qui touchent à l'organisation de notre quotidien dans la société pour les années à venir.

Constat : l'aspect « solidarité internationale » n'a pratiquement pas été évoqué et, pourtant, certaines AL sont engagées à ce niveau-là

Contre-rendu de l'atelier « Communication & développement »

Présenté par François Septier (AL de Val d'Orbey, animateur du groupe Anim'Actions)

Nombre de participants à l'atelier : 35.

Les 35 participants, très concernés par la nécessité de se mobiliser sur la communication interne et externe comme vecteur du développement des Amis de la Nature France, ont émis les idées ci-dessous.

➤ A l'externe :

- * Rendre visible les AN : participations aux forums des associations, salons du tourisme et OT. Être présents sur les réseaux sociaux. Mailings aux élus.
- * Développer les partenariats ; les conventions et les actions communes ou complémentaires avec d'autres acteurs qui partagent une partie de nos valeurs et objectifs.
- * S'impliquer collectivement dans la défense de l'environnement. Être présents auprès des partenaires et institutions.
- * Développer des événements nationaux coordonnés : Journée nationale de la rando, par exemple.
- * Moderniser et développer nos outils et systèmes de communications : Site national, Facebook, Instagram, Dolibarr@...

Et surtout les alimenter, les actualiser et les faire vivre. Repérer les adhérents qui maîtrisent ces domaines.

- * Pour faire connaître les AN, créer des clips et séquences vidéo sur nos maisons et activités. Les diffuser sur You tube.

➤ A l'interne :

- * Augmenter le nombre des actions solidaires et la communication inter AL.

- * Être moins isolés.
- * Partager les plannings et programmes d'activités.

Créer et partager des fiches de description de mise en œuvre, des kits d'activités « clés en main ».

- * Faire circuler l'information. Echanger les expériences.

Retravailler les lettres et newsletters et leurs modes de diffusion.

- * Mobiliser les adhérents pour qu'ils diffusent la connaissance du mouvement
- * Développer et diversifier les activités susceptibles d'attirer de nouveaux adhérents : la marche nordique ; organiser des rencontres jeunes, des WE jeunes, par exemple.

➤ Formation :

- * Consolider les formations Randonnées pédestres ; en augmenter les effectifs et les formateurs ; améliorer la prise en charge nationale.
- * Diversifier les formations : Marche nordique, communication, Internet, réglementations diverses, connaissance du mouvement pour les nouveaux adhérents.
- * Créer des groupes « projets » en faisant appel aux compétences des adhérents.

Faire une enquête auprès d'eux et solliciter les bonnes volontés des personnes ressources.

- * Créer des AL nouvelles en regroupant des adhérents isolés, mailler le territoire, (même si c'est ambitieux actuellement).

➤ International :

Se remobiliser et participer aux travaux de l'IAN.

Conclusion:

L'atelier n'a rien produit de bien nouveau par rapport aux ateliers précédents sur les mêmes thèmes.

Il reste à se mobiliser pour mettre en œuvre toutes ces préconisations, en tenant compte de ce qui est déjà accompli dans certains points du territoire.

Résultats des votes

Election des candidats au Bureau National

- L'article 5 des statuts de la fédération précise :
.../ Bureau National -> « Ces élections ont lieu à bulletin secret, à la majorité absolue, ... »
- Claude Muller annonce les résultats du vote :
 - décompte total des mandats : 617.
 - mandats exprimés : 604
 - nombre de mandats requis : 303.
- Ont obtenu :
 - Florent BECK : 526 mandats
 - François BERENGER : 498 mandats
 - Richard FULWEBER : 585 mandats
 - Jean-Michel HARP : 527 mandats
 - Gaston PONTI : 591 mandats
 - Sylvain QUIQUEMPOIS : 498 mandats
 - François SEPTIER : 398 mandats
- Les membres du nouveau Bureau National sont élus. Félicitations !

Vote motions

Le bulletin de vote comporte trois options

A – « Projet de nouveaux statuts pour l'ANF » présenté par le groupe Grand-Ouest

B – « Pour une autre gouvernance » présenté par le groupe Gouvernance selon l'option 1

C – Sans opinion

- L'article 18 des statuts de la fédération précise :

« ... les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des 2/3 des mandats représentés.
»

- Claude Muller annonce les résultats du vote :
 - décompte total des mandats : 617.
 - mandats exprimés : 604
 - nombre de mandats requis : 402.
- Résultats obtenus :
 - Option A : 135 mandats
 - Option B : 363 mandats
 - Option C : 75 mandats
 - Bulletins nuls : 31
- Aucune des motions portant sur la modification des statuts n'est adoptée. Nécessité de faire un deuxième tour de vote.

Les délégués sont appelés à se reproncer pour la validation de l'option B.

- Résultats obtenus, suite au deuxième tour (validation de l'option B) :

Résultats :

- Pour : 352 mandats
- Contre : 252 mandats
- **Les deux motions présentées au Congrès, motions portant sur la modification des statuts, ne sont donc pas adoptées. Les statuts de 1998 restent en vigueur**

Motion concernant l'attribution des biens en cas de dissolution ou de désaffiliation d'une association.

Sur 609 mandats enregistrés et valides,

- Pour : 609 mandats
- Contre : 0 mandats
- Abstention : 0 mandats

➤ **La motion est adoptée à l'unanimité.**

➤ L'article 12 des statuts de la Fédération Française et l'article 16 des statuts-types d'association locale seront modifiés en conséquence.

En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. *Après règlement des sommes dues à AN-France, l'assemblée peut décider de l'attribution de l'actif net en privilégiant les autres associations « Amis de la Nature », les collectivités publiques, ou d'autres associations poursuivant des buts analogues. »*

Ratification des Associations Locales dissoutes

Les statuts prévoient la ratification des associations dissoutes depuis le dernier congrès.

1. AL de Cocheren – Moselle

Une assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 7 mai 2021.

Avec 33 votes exprimés, soit 27% des membres à jour de cotisation, les résolutions proposées à l'Ordre du jour ont toutes été adoptées à la majorité de 33 voix, notamment :

- Dissolution de l'association
- Liquidation des biens de l'association
- Nomination des liquidateurs, leurs pouvoirs et obligations.

Ainsi, la dissolution de l'association de Cocheren a été validée. Ses biens matériels et financiers ont été offerts à l'association « Les Amis du Hérapel-Cocheren ».

2. AL de Bourg-en-Bresse – Rhône -Alpes

L'Association locale de Bourg en Bresse a été créée fin 1973. Donc 1974 fut la première année d'activité : randonnée pédestre, ski de fond, de piste, alpinisme et ces dernières années vélo et raquettes à neige, sorties découvertes de la flore et sorties en commun avec d'autres AN de la région.

D'autre part, des week-ends et des séjours sportifs et culturels en France et à l'étranger ont été organisés ainsi que des soirées diapositives puis vidéos relatant les activités de l'année précédente.

De 36 adhérents en 2020, l'effectif est passé à 12 en 2021, dont la moyenne d'âge est de 71 ans.

Après plusieurs appels à candidatures pour le renouvellement des postes vacants au Conseil d'Administration, aucune proposition n'a été enregistrée, ce qui a amené une Assemblée Générale extraordinaire le 18 novembre 2021, au cours de laquelle la dissolution de l'AL de Bourg-en-Bresse a été décidée, avec les regrets de tous.

3. AL de Nature 19 - Ile-de-France/Centre

La décision de dissolution a été prononcée au terme de l'Assemblée Générale du 5 février 2022. Nature 19 était en sommeil depuis 2020, en raison de la pandémie.

Faute de candidats au bureau et d'un effectif trop faible, l'association s'est retrouvée en état de non-fonctionnement et ainsi, dans l'obligation de prononcer sa dissolution.

4. AL Volley - Ile-de-France/Centre

Association non à jour de ses cotisations depuis deux ans et, de fait, radiée de la Fédération.

Election des candidats à la Commission des conflits

L'article 15 des statuts de la Fédération précise :

« La commission nationale des conflits est composée de trois à cinq membres, élus par le Congrès parmi les délégués. Leur mandat est valable jusqu'au Congrès suivant. »

Il est souligné que le terme de « conciliation » serait plus approprié pour définir les attributions de cette commission.

➤ Aucune candidature n'étant parvenue à la Fédération, Jean-Michel HARP demande à l'assemblée s'il y a des candidats parmi les délégués présents.

Se présentent :

- Gérard DURET (AL de Nantes-Grand Large / GO)
- Danielle NOTH (AL de Bischheim / Bas-Rhin)
- Alexandre SORIA (AL Horizons / IDF)

➤ Les trois candidats sont élus à la majorité.

Date et lieu du prochain congrès

Claude MULLER, président de la Fédération du Haut-Rhin, propose que le prochain congrès se tienne dans le Haut-Rhin, avec l'aide de la Fédération AN du Bas-Rhin.

En absence de toute proposition, le prochain congrès national aura lieu à **Pâques 2025, dans le Haut-Rhin**. Le lieu précis reste encore à définir.